

## Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail – F3SCT PLACÉE AUPRES DU CENTRE DE GESTION

### COMpte Rendu de Réunion

|                    |                                                 |
|--------------------|-------------------------------------------------|
| Date de la réunion | Jeudi 3 octobre 2024                            |
| Heure début        | 14h00                                           |
| Heure fin          | 14h20                                           |
| Lieu               | Salle du Conseil Municipal de la Mairie de VOLX |

#### Assistent à cette réunion :

##### En qualité de représentants du collège « employeurs »

- Mme Caroline BLANCHARD (Conseillère municipale de MOUSTIERS-SAINTE-MARIE)
- Mme Anne-Marie CHABAUD (Adjointe au Maire d'ONGLES)
- M. Michel GRAMBERT (Adjoint au Maire de SELONNET, Président de la F3SCT)
- M. Gilbert REINAUDO (Maire du BRUSQUET)

Représentants du collège « employeurs » absents et excusés :

- Mme Sabine DANERI (Adjointe au Maire d'UVERNET-FOURS)
- M. Jacques DEPIEDS (Maire de MANE et Président du Centre de Gestion)
- Mme Claire DUFOUR (Maire de REILLANNE)
- Mme Marie-France DULAU (Adjointe au Maire de SELONNET)
- M. Pierre FISCHER (Maire de MONTFURON)
- M. Jean-Jacques LACHAMP (Maire de NIBLES)
- M. Bernard LIPERINI (Maire de CASTELLANE)
- M. Stephen PARRAUD (Maire de SAINT-MAIME)
- M. Pierre POURCIN (Maire de VILLEMUS)
- Mme Virginie SOSSI (Conseillère municipale de VILLEMUS)

##### En qualité de représentants du collège « employés »

- Mme Michèle PIEDNOIR (représentante CGT – titulaire – Commune de L'ESCALE)
- Mme Marinette FERRANDO (représentante CGT – titulaire – Commune de LA PALUD-SUR-VERDON)
- Mme Laura VINAI (représentante CGT – suppléante – Syndicat Mixte ASSE BLEONE)
- M. Cyrille SENES (représentant CGT – suppléant – SYDEVOM 04)
- Mme Ghislaine COULOMBEL (représentante FO – titulaire – Commune des MEES)
- Mme Elodie CHAILLAN (représentante FO – suppléante – CC Haute-Provence – Pays de Banon)

Représentants du collège « employés » absents et excusés :

- Mme Carole BARATTA (représentante CFDT – titulaire – Commune de RIEZ)
- M. Vincent ALLEGRE (représentant CFDT – titulaire – Commune de PEIPIN)
- Mme Monique PASCAL (représentante CFDT – suppléante – Commune de BANON)
- M. Hocine BELAID (représentant CFDT – suppléant – Commune de RIEZ)
- Mme Véronique RODRIGUES PONS (représentante CGT – titulaire – Commune de MONTAGNAC MONTPEZAT)
- M. Kamel YAHIAOUI (représentant CGT – suppléant – SYDEVOM 04)
- Mme Jessica FERRANDIZ (représentante FO – titulaire – Commune de VALENTOLE)
- Mme Florence CARLIER (représentante FO – suppléante – Commune de VOLX)

**Également présent à la réunion :**

- M. Jérôme ALBUCHER (Responsable de la mission Hygiène et Sécurité au travail/ACFI – CDG04)

**Préambule**

La Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) placée auprès du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence (CDG04) est réunie, jeudi 3 octobre 2024, dans les locaux de la Mairie de VOLX (salle du Conseil Municipal).

M. Michel GRAMBERT (Président de la F3SCT) procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

La réunion est ouverte à 14h00.

**1- Désignation du secrétaire de la F3SCT**

En l'absence de Mme Carole BARATTA (Secrétaire de la F3SCT pour l'année 2024), M. GRAMBERT propose au collège « employés » de désigner Mme Michèle PIEDNOIR en tant que Secrétaire de l'instance pour la réunion de ce jour (sous réserve de son accord).

**La proposition est adoptée à l'unanimité par les représentants du personnel présents, et avec accord de l'intéressée.**

**2- Approbation du compte rendu de la réunion de la F3SCT du 5 septembre 2024**

M. GRAMBERT soumet, pour avis des membres de l'instance, le compte rendu de la dernière séance.

**Il est adopté à l'unanimité par les membres présents.**

**3- Le Document Unique**

La Mairie d'XXXXXX présente la mise à jour de son document unique d'évaluation des risques professionnels et son programme annuel de prévention pour la période 2024/2025.

M. GRAMBERT donne la parole à M. ALBUCHER.

M. ALBUCHER précise que cette collectivité avait réalisé l'évaluation des risques professionnels et sa transcription dans un Document Unique en 2016. Elle était passé par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur : l'association EGEE. Une mise à jour avait été réalisé en 2017.

Aussi, la Mairie d'XXXXXX a sollicité la mission Hygiène et Sécurité au travail du CDG04, et plus particulièrement M. MODICA (Conseiller de Prévention) pour l'accompagner dans cette démarche de prévention.

M. MODICA a travaillé en lien avec Mme XXXX-XXXXX XXXXXXXX (Adjointe au Maire d'XXXXXX). Ils ont procédé à des analyses de terrain avec les agents.

De ce travail est ressorti un programme annuel de prévention sur lequel apparaît les responsables des actions à mener, ainsi que les délais de réalisation.

Après cette présentation, M. GRAMBERT soumet, pour avis des membres de la F3SCT, le document unique d'évaluation des risques professionnels de la Mairie d'XXXXXX et le programme annuel de prévention associé.

**Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.**

La Mairie de XXXXXX-XXX-XXXXXX présente la mise à jour de son document unique d'évaluation des risques professionnels et son programme annuel de prévention pour l'année 2024.

M. GRAMBERT donne la parole à M. ALBUCHER.

M. ALBUCHER précise que cette collectivité a réalisé l'évaluation des risques professionnels et sa transcription dans un Document Unique en 2023 avec l'aide de la mission Hygiène et Sécurité au travail du CDG04, et plus particulièrement M. MODICA (Conseiller de Prévention). C'est également lui qui a accompagné la collectivité pour la réalisation de la mise à jour et l'établissement d'un programme annuel de prévention.

Après cette présentation, M. GRAMBERT soumet, pour avis des membres de la F3SCT, le document unique d'évaluation des risques professionnels de la Mairie de XXXXXX-XXX-XXXXXX et le programme annuel de prévention associé.

**Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.**

#### 4- Les Assistants de Prévention

M. GRAMBERT porte à l'information de membres de l'instance, la lettre de cadrage de l'Assistant de Prévention de la Maire de XXXXXX-XXXXX-XX-XXXXXX

Un agent a été désigné depuis le 9 septembre 2024 : M. XXXXXX XXXXXXXX

Il a bénéficié de la formation préalable de 5 jours avec le CNFPT.

Pour l'exercice de ses missions, il dispose de 4 jours par mois.

#### 5- Questions diverses

Mme PIEDNOIR interroge M. ALBUCHER sur les moyens à disposition des agents dans les situations de mal être au travail (risques psychosociaux, harcèlement, etc.).

M. ALBUCHER rappelle que tout agent peut bénéficier à sa demande d'une visite avec le médecin du travail ou un membre du service de médecine préventive sans que l'administration ait à en connaître le motif (article 21-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié).

Le médecin du travail, selon le déroulement de la visite médicale et les échanges qu'il aura eu avec l'agent (ou les agents), a la possibilité de signaler par écrit, à l'autorité territoriale, les risques pour la santé des agents qu'il constate et qui sont en rapport avec le milieu de travail (article 14-3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié).

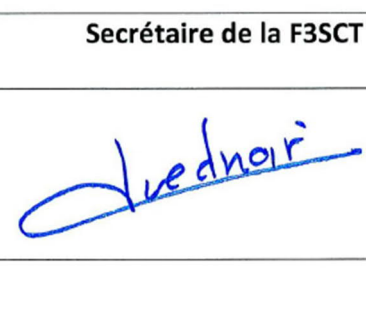
De même, l'autorité territoriale a la possibilité de demander au médecin du travail de recevoir un agent. Elle doit informer l'agent de cette démarche (article 21-2 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié).

Il se peut aussi que l'équipe médicale oriente les agents vers la plate-forme téléphonique MNT Psy (tel. : 09.78.97.02.02 au prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30). Il s'agit d'un service de soutien psychologique au travail mais aussi d'accompagnement social.

Enfin, lorsque l'autorité territoriale est confrontée à une problématique collective, il lui est proposé de faire intervenir un psychologue du travail qui pourra réaliser des entretiens collectifs, des entretiens individuels, de la médiation, etc. Cette intervention reste à la charge de l'employeur.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 14h20.**

**La prochaine réunion de la F3SCT se déroulera le jeudi 14 novembre 2024**

|                                                                                     |                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>M. Michel GRAMBERT</b><br><i>Président de la F3SCT</i>                           | <b>Secrétaire de la F3SCT</b>                                                        |
|  |  |